CHRONIQUE

Poumons à vendre en Wallonie ?

Vendre des forêts actuellement publiques ne fait pas sens, sur le plan économique, éthique ou politique.

JC GUILLAUME

Etienne de Callataÿ

Chroniqueur [1].

Côté eco

Petite cause, grands effets", l'effet-papillon, expression attribuée au météorologue Edward Lorenz en 1972, pourrait poursuivre sa propagation, et de la forêt amazonienne se poser dans les forêts wallonnes. Ce qui est en cause est une proposition de décret approuvée en commission du parlement wallon à la fin 2016 visant à modifier le Code forestier en vue de faciliter la cession à des particuliers ou à des entreprises de parcelles publiques de la forêt de Wallonie. Ce texte a ensuite été gelé mais il importe d'y revenir, au moins à trois égards.

1 Pas d'amélioration des finances publiques

Il est utile de rappeler que les recettes de la privatisation n'améliorent pas les finances publiques. Un ménage ne devient pas plus pauvre le jour où il emprunte 200 000 euros pour acheter un appartement qui vaut 200 000 euros, et un pouvoir public ne devient pas moins pauvre le jour où il vend une partie de son patrimoine. Avoir une dette de 20 milliards d'euros et un patrimoine de 10 milliards d'euros, ou n'avoir plus qu'une dette de 19 milliards d'euros en ayant cédé pour 1 milliard d'euros de patrimoine, c'est chou vert et vert chou. D'ailleurs, la comptabilité publique européenne exclut le produit des cessions de patrimoine – et les prises de participation – du calcul du solde budgétaire pris en considération. Bien sûr, si la privatisation d'une entreprise est l'occasion, à service comparable, d'améliorer l'efficacité de celle-ci, il y a un gain pour la collectivité. Toutefois, dans le cas d'une forêt, il est difficile d'imaginer que le passage dans des mains privées aura un tel impact bénéfique sur la qualité de la gestion.

2 Empêcher de se promener dans les bois

Vendre une parcelle de bois, avec les conséquences que cela a en termes d'accessibilité et de gestion de la forêt, envoie un message particulier, celui de la puissance de l'argent. L'argent peut tout, y compris soustraire des espaces naturels au public, pour satisfaire un désir non seulement privé mais aussi exclusif, dans le sens premier, négatif, du terme. Dans une séquence récente de l'émission de la RTBF "On n'est pas des pigeons", il était question de la possible vente par la commune de Manhay de l'assiette de sentiers publics plus que centenaires au propriétaire des bois que ceux-ci traversent. Interrogés, deux opposants ont précisément parlé de cette perte de sens qu'induirait une telle vente, motivée par le seul but d'empêcher les gens ordinaires de se promener dans ces bois. Tout autre chose est bien entendu un projet à finalité environnementale et scientifique, au service de l'intérêt général, comme l'est Nassonia, porté par Eric Domb.

3 Délitement de l'Etat et régression

Parmi les éléments explicatifs du choix du Brexit, de la victoire de D. Trump ou du succès des formations poujadistes actuellement en Europe, il y a très certainement l'évolution du pouvoir d'achat des électeurs et la peur de l'étranger mais ce serait une erreur d'en rester là. Comme l'a pointé Michael Sandel, un philosophe américain professeur à Harvard, il est fondamental d'aussi considérer la dérive technocratique et le sentiment de manque de respect (*"the grievances are about social esteem, not only about wages and jobs"*). Ce n'est pas un hasard si la formule *"Make America great again"* a marqué les esprits. Ce qui est en cause ici est un sentiment de fierté collective, sans aller à la dérive xénophobe. Vendre des bouts de nos forêts, ce serait participer à une forme de délitement de l'Etat et de régression collective. Ce n'est jamais le bon moment pour cela, mais encore moins dans les circonstances politiques actuelles.

L'homme à bout de tout envisage de vendre des organes. La Wallonie a d'autres options que de vendre une partie de ses poumons verts.

[1] Université de Namur
etienne.decallatay@orcadia.eu